

Opération de réhabilitation de l'aire d'accueil communautaire de la Malcombe : validation du programme de travaux et du plan de financement

Rapporteur : M. Patrick BONTEMPS, Vice-Président

AVIS		
Commission n°8		Validation du Vice-Président
Séances des 3/05 et 28/09/05	Favorable	Le 12/01/06
Bureau		
Séance du 26/01/06	Favorable	

Budget 2006	
<u>Dépense :</u> Imputation : 23.810	Solde avant opération : 2 572 631,00 € Montant de l'opération : 781 645,80 € Solde après opération : 1 790 985,20 €
<u>Recettes :</u> Imputation : 13.810 Imputation : 13.810 Imputation : 13.810	Subvention Etat : 426 860 € Subvention Conseil général CITé : 107 540 € Subvention CAF de Besançon : 10 000 €

I. Rappel

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage du Doubs, signé le 30 juin par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil général prescrit la mise aux normes et donc la réhabilitation de l'aire déclarée d'intérêt communautaire de la Malcombe.

La maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'aire en matière technique a été confiée au Service Constructions et Infrastructures de la CAGB. L'étude d'opportunité réalisée par le bureau d'étude SOGREAH a été sensiblement remaniée afin :

- de responsabiliser les usagers en leur attribuant des sanitaires individualisés situés sur chaque emplacement,
- de mieux répondre aux contraintes spécifiques en matière de solidité imposées par le public accueilli,
- de prendre en compte l'état de dégradation avancé du bâtiment prévu à l'origine pour accueillir les sanitaires et le lieu d'accueil aujourd'hui voué à la démolition,
- de faciliter la circulation et les manœuvres par le biais de la création d'une voie périphérique ceinturant l'aire.

Ce travail a été mené en lien avec les personnels du CCAS ayant en charge (jusqu'au 1^{er} avril) la gestion de l'aire et les techniciens du service politique de la ville.

II. Objet de l'opération

La réhabilitation de l'aire des gens du voyage de la Malcombe consiste à redessiner l'aire existante en réduisant le nombre de places à 20. Cette aire est composée de 5 modules. Chaque module propose 4 emplacements de plus de 150 m². Au centre de chaque module figure un bloc sanitaire qui permet à chaque emplacement de disposer d'une douche et d'un WC par bloc sanitaire. Les fluides consommés (eau, électricité) par les voyageurs seront calculés pour chaque emplacement au moyen d'un système de télégestion.

Le local du gardien situé à l'entrée de l'aire est conservé et réhabilité pour y installer le local technique. Les deux blocs sanitaires existants (grand et petit) sont démolis.

Coût de l'opération : 781 645,80 € TTC.

Délai de réalisation de l'opération : 5 mois à compter de la notification du marché.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSE D'INVESTISSEMENT en € TTC	
Charge foncière	0
Travaux	640 000
Contrôle Technique, SPS	13 550
TOTAL HT	653 550
T.V.A	128 095,80
TOTAL TTC	781 645,80

RECETTE D'INVESTISSEMENT en € HT	
Subvention Etat	426 860
Subvention Conseil Général - CITé	107 540
Subvention CAF de Besançon	10 000
Fonds propres CAGB	109 150
TOTAL HT	653 550

Pour la réalisation de cette opération, la CAGB devra supporter une dépense HT de 109 150 €, soit une dépense TTC de 113 589 € après remboursement du fonds de compensation de la T.V.A.

III. Précisions complémentaires

- compte-tenu de la restructuration lourde qui sera opérée par la CAGB, les services de l'Etat ont indiqué qu'ils accédaient à notre demande de financer la réhabilitation de l'aire d'accueil sur la base des plafonds de subvention retenus pour l'aménagement des aires nouvelles, soit 15 245 € HT par place au lieu de 9147 € HT.
Le plan de financement présenté tient compte de cette décision positive qui génère une augmentation la subvention de l'Etat de 133 504 €.
- en application de l'article 14 du Code des Marchés publics, la CAGB a inséré une clause d'insertion dans le dossier d'appel d'offres. Les entreprises candidates devront proposer, dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Malcombe, une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- après la mise aux normes de l'aire, la CAGB bénéficiera d'une aide à la gestion prévue par le décret du 29 juin 2001. Pour chaque place de caravane de l'aire d'accueil, l'aide mensuelle est égale à un montant forfaitaire fixé chaque année par arrêté ministériel (130,11 € en 2005). Concernant l'aire de la Malcombe, le montant annuel de cette aide est évalué à 62 450 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- **approuve et engage l'opération de réhabilitation de l'aire communautaire de la Malcombe, située 1, Bd François Mitterrand à Besançon,**
- **valide le plan de financement,**
- **autorise Monsieur le Président à signer le marché de travaux, les avenants éventuels, les décisions de poursuivre éventuelles et toutes les conventions s'y référant dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération,**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Etat, du Conseil Général du Doubs dans le cadre des crédits CITé et de la CAF de Besançon.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0